

Annexe aux Instructions de course

Nom de l'épreuve : **REGATE DE LIGUE CATAMARAN ET DERIVEUR « LA JULLOUVILLAISE »**

Date : Samedi 29 juillet 2023

Lieu : **JULLOUVILLE**

Autorité organisatrice : **ADGF JULLOUVILLE**

- 1 **Règles de classe ne s'appliquant pas ou modifiées**
Aucune
- 2 **Emplacement des tableaux officiels**
Club Avis de Grand Frais
- 4.1 **Emplacement du mât de pavillons**
Près de la cale de mise à l'eau
- 5.1 **Programme des courses**
Samedi 29 juillet : A partir de 9h30 - courses à suivre
- 5.2 **Heure du signal d'avertissement de la première course**
12h00
- 5.3 **Heure limite du dernier signal d'avertissement**
16h00
- 6 **Définition des pavillons de classe**
 - Catamaran C1 :
 -
 - catamaran C 3 :
 -
 - Dériveurs L M F :
- 7 **Définition de l'emplacement des zones de course**
Entre la Pointe de Carolles au Sud et la Pointe du Roc au Nord / cf Annexe 1
- 8.1 **Description des parcours**
 - pour les C1 : Départ entre le bateau comité et une bouée (couleur.....) ➤ bouée Jaune babord ➤ bouée Jaune babord ➤ bouée de départ babord ➤ bouée Jaune babord ➤ bouée Jaune babord ➤ Arrivée entre le bateau comité et la bouée de départ (couleur).
 - pour les C 3 : Départ entre le bateau comité et une bouée (couleur.....) ➤ bouée Jaune babord ➤ bouée Jaune babord ➤ Arrivée entre le bateau comité et la bouée de départ (couleur).
 - pour les dériveurs LMF: Départ entre le bateau comité et une bouée (couleur.....) ➤ bouée Jaune babord ➤ bouée Jaune babord ➤ Arrivée entre le bateau comité et la bouée de départ (couleur).
- 9.1 **Définition des marques de parcours**
Bouées cylindriques jaunes et oranges
- 9.3 **Définition des marques de départ et d'arrivée**
Ligne délimitée par, d'un côté une Bouée et de l'autre côté, le mât qui porte un pavillon orange sur le bateau comité
10. **Zones qui sont des obstacles**
Pêcheries devant Jullouville
- 15.2 **Temps limites**
Les bateaux manquants à finir dans un délai de 10 mn après le premier bateau de leur classe, ayant effectué le parcours et fini, sont classés DNF
- 16.2 **Réclamations...**
Pour chaque classe, le temps limite de protestation est de 15 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour
- 16.3 **Emplacement du local du comité de protestation**
Club Avis de Grand Frais

17.2 Validation de l'épreuve

1 course est nécessaire pour valider l'épreuve

18. Modalités du contrôle à la sortie et au retour

L'émargement est obligatoire. Tout oubli est sanctionné d'une pénalité de 20 % du nombre total de points obtenus dans la course la plus proche

20.2 Coefficient pour le calcul du temps compensé

cf Annexe 2 et 3

20.3 Protestations concernant les coefficients pour le calcul du temps compensé

Heure limite de dépôt des protestations : 17h30

24. Prix/Proclamation des résultats

Résultats à partir de 18h30

Composition du corps arbitral

Président du comité de course : M. PACARY

Président du comité de réclamation : M. BAZIN